

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 14*Objet : Taux imposition
2023**Date de convocation :**5 avril 2023**Date d'affichage :**5 avril 2023**Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :

16

Nombre de votants :

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)**L'an deux mille vingt trois
Le 11 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoirs :

Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE
M. Jean-Pierre ANGLAS a donné procuration à Mme Anne ARRESTIER
M. Gérard ROCHE a donné procuration à Mme Véronique PATERNE

Absents : M. Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Pauline SEILHAN

Monsieur le Maire propose de fixer les taux de la fiscalité 2023 comme suit :

Taxes foncières (bâti)	51.57 %
Taxes foncières (non bâti)	108.54 %
Taxe habitation	10.45 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Fixe les taux de la fiscalité 2023 comme suit :

Taxes foncières (bâti)	51.57 %
Taxes foncières (non bâti)	108.54 %
Taxe habitation	10.45 %

- A D O P T É E -

Le Maire,

Thierry DELBREIL